



# **INVITATION**

## **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES**

**Samedi 19 février 2022  
14h00 à 17h00**

**Hotel Bern  
Zeughausgasse 9  
3011 Berne**



Berne, le 17 décembre 2021

Chères camarades,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à la première Assemblée générale de l'an 2022. Elle aura lieu le **samedi 19 février de 14h00 à 17h00 à Berne**.

Nous sommes très heureuses d'accueillir notre conseillère fédérale **Simonetta Sommaruga** pour cet événement et de pouvoir **enfin lancer avec vous notre initiative sur la garde d'enfants**. Afin de nous préparer au mieux à la récolte de signatures et au travail de campagne à venir dans toute la Suisse, l'échange et la mise en réseau sont particulièrement importants pour nous. C'est pourquoi, au lieu d'un exposé, nous souhaitons cette fois-ci faire des tables rondes pour parler ensemble de la garde d'enfants : quelles sont tes expériences à ce sujet ? Comment penses-tu que la garde d'enfants devrait être idéalement organisée ? Comment pouvons-nous donner du poids à notre revendication pour une revalorisation du travail du care ? Et comment te positionnes-tu à ce sujet en tant que femme sans enfant ?

En outre, nous élirons **une nouvelle membre au sein du Comité directeur** ainsi que **deux déléguées pour le Congrès du parti**. Nous attendons avec impatience vos candidatures, qui seront acceptées jusqu'au 29 janvier 2022. [Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires](#).

Nous nous réjouissons d'une discussion animée et éclairante, et nous vous adressons nos salutations solidaires.

Gina La Mantia  
Secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses



# ORDRE DU JOUR

**13h30-14h00** Arrivée et enregistrement

**10:30** Début de l'Assemblée générale avec les points suivants à l'ordre du jour :

**1) Ouverture de la séance**

**2) Accueil par Tamara Funciello et Martine Docourt, co-présidentes des Femmes socialistes suisses**

**3) Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**

**4) Garde d'enfants – parlons-en !**

Tables rondes pour l'échange et la mise en réseau du personnel se chargeant de la garde d'enfants, de mères, de grands-mères, de femmes sans enfants, de politiciennes et d'autres personnes intéressées.

**5) Action de lancement de l'initiative sur l'accueil d'enfants**

**6) Élections**

- Élection d'une nouvelle membre au sein du Comité directeur
- Élection de deux déléguées au Congrès du parti

**7) Résolutions et motions**

**8) Divers**

**17h00** Clôture de la séance – petit apéro.

**Important :** afin de participer à l'Assemblée générale, il est obligatoire de **s'inscrire jusqu'au 13 février** au plus tard par le biais de [ce formulaire](#). L'événement se déroulera dans le cadre des mesures relatives à la pandémie de coronavirus en vigueur le moment venu.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Heure et lieu

L'Assemblée générale des Femmes\* socialistes suisses se déroulera le 19 février 2022, de 14h00 à 17h00, à l'Hotel Bern, Zeughausgasse 9, 3011 Berne.

## Inscription à l'Assemblée générale et au service de garde d'enfants gratuit

Il est obligatoire de vous inscrire à l'Assemblée générale et au service de garde d'enfants gratuit jusqu'au **13 février**. Veuillez utiliser [ce formulaire](#).

## Concept de protection

L'Assemblée générale se tiendra dans le cadre des mesures relatives à la pandémie de coronavirus en vigueur le moment venu. Un concept de protection contre la pandémie sera élaboré pour l'Assemblée générale. Les participantes sont priées de le lire avant la réunion et de suivre les instructions qui y sont données.

## Cartes de vote

Les cartes de vote seront distribuées aux membres lors de la signature de la liste de présence. Seules les membres des Femmes socialistes recevront une carte de vote.

## Délai pour les propositions et candidatures

Les propositions et candidatures comme membre du comité directeur ou déléguée des Femmes socialistes suisses doivent être soumises au secrétariat central par écrit jusqu'au **29 janvier 2022** ([femmes@pssuisse.ch](mailto:femmes@pssuisse.ch)). Tu trouveras [ici toutes les informations nécessaires à ta candidature](#).

## Recommandations du Comité directeur, documentation finale

La documentation finale, comprenant les dossiers des candidates et les commentaires éventuels du Comité directeur sur les propositions reçues, ainsi que tout autre document éventuel, sera publiée le **samedi 5 février** sur le site internet des Femmes socialistes suisses. Aucun document ne sera distribué sur les tables. Veuillez donc imprimer si vous désirez une copie papier de ces documents.

## Ouverture de l'Assemblée générale et nomination des scrutatrices

Immédiatement après son ouverture, l'Assemblée générale élira les scrutatrices et la secrétaire.

## Liste des oratrices

Les oratrices prennent la parole à main levée pendant le débat et, après avoir voté, s'inscrivent sur la liste des oratrices pour le procès-verbal. Chaque oratrice peut demander la parole une deuxième fois sur la même question. Les oratrices qui n'ont pas encore pris la parole ont la priorité. Une troisième prise de parole sur la même question ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de l'Assemblée. Les motions d'ordre peuvent être déposées en tout temps.



### **Motions d'ordre, motions visant à réduire le temps de parole, clôture de la liste des oratrices et des débats**

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions pour réduire le temps de parole et les motions de clôture des débats sont considérées comme des motions d'ordre. Avant le vote, les oratrices encore inscrites sont annoncées. Si la clôture des débats est décidée, seules les oratrices inscrites ont encore la parole.

### **Votes**

La majorité simple s'applique aux votes. En cas d'égalité des voix, celle de la présidente de séance au moment du vote est prépondérante. La présidente fait compter les voix si la majorité ne peut être clairement déterminée ou si le comptage est demandé par l'assemblée.

### **Procédure électorale**

S'il y a plusieurs candidatures, les élections ont lieu à l'urne avec des bulletins de vote. La candidate qui obtient le plus de voix parmi les candidates en lice est élue. Le bureau électoral est composé de la présidente du bureau électoral et des scrutatrices.

### **Procès-verbal de la dernière Assemblée**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 octobre 2021 est disponible sur Internet et [peut être téléchargé ici](#).

### **Conduite des débats**

La présidente de séance veille à ce que les discussions se déroulent dans le calme et l'objectivité. Elle rappelle à l'ordre les oratrices qui n'évoqueraient pas un objet précis. Toute personne qui perturbe intentionnellement les délibérations peut être expulsée de la salle par une résolution de l'assemblée après deux rappels à l'ordre, à la demande de la présidente de séance.

### **Langues**

Chaque oratrice peut s'exprimer en français ou en allemand. Les discours et les votes seront traduits simultanément dans les deux langues.

### **Procès-verbal de la décision**

Un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale sera tenu.